

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane	à CHAPPE Fanny
BURLOT Gilbert	à TALOC Bruno
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
KERHERVE Guy	à GOUDALLIER Benoît
LE GOFF Philippe	à LE GAOUYAT Samuel
LE GOFF Yannick	à MOURET Patricia
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
ZIEGLER Evelyne	à LE LAY Tugdual

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUEROU Annie ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	08
Absents	19

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 20 septembre 2023

DEL2023-09-177

TOURISME

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC DU MASSIF FORESTIER DE COAT AN NOZ ET COAT AN HAY ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET L'OFFICE NATIONALE DES FORETS

Considérant que l'agglomération est compétente en matière de développement du territoire ;
Considérant que l'agglomération possède la compétence suivante : « création, aménagement et valorisation de la randonnée (pédestre, vététistes et cyclo) » ;
Considérant que la randonnée est la première demande des touristes et excursionnistes et est un vecteur de découverte du territoire qui génère des retombées économiques ;
Considérant qu'il est important de diffuser les flux de randonneurs sur l'ensemble du territoire et de valoriser aussi bien le littoral que le milieu rural ;

Une convention d'ouverture au public du massif forestier de Coat An Noz et Coat An Hay entre l'agglomération et l'ONF est en place depuis mai 2018. Cependant, de nouveaux circuits ont été créés, certains ont été modifiés, il est par conséquent essentiel d'élaborer une nouvelle convention tenant compte des nombreux changements depuis 5 ans.

La réécriture de cette convention a pour objectif de définir :

- Dans quelles conditions sont accueillies les personnes en forêt
- Quelles missions en termes d'entretien du massif forestier sont à réaliser
- Qui est en charge de les réaliser

et d'indiquer :

- Les différents circuits ouverts spécifiquement aux marcheurs, traileurs ou vététistes
- Les aménagements utilisés par le public (passerelles, parking, aires de pique-nique...)
- les personnes en charge de l'entretien de ces circuits et de ces aménagements

La convention pluriannuelle 2024-2026 prévoit que Guingamp-Paimpol Agglomération participe au financement de l'entretien des circuits et des aménagements destinés au public pour un montant de 7000 € TTC/an. L'Office National des Forêts s'engage à ce titre à communiquer sur la participation financière de l'agglomération.

La nouvelle convention prévoit 4 annexes précisant :

1. La carte du circuit de randonnée pédestre de la forêt entre nuit et jour
2. La carte du sentier sidérurgique
3. La carte de la station VTT
4. La carte du circuit trail de Coat An Noz

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Office National des Forêts ;**
- **D'autoriser le Président à verser à l'ONF la somme de 7 000 € TTC/an permettant de maintenir l'accueil du grand public en forêt.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Michel LE CALVEZ